



Association des Vétérans des Essais Nucléaires

Siège social : 187 Montée de Choulans – 69005 LYON

Site internet : www.aven.org

Courriel : aven@aven.org

Tél. 09 70 44 05 80 – Fax 04 78 36 36 83

Mr Alain SASSIER

864 rue du Christ

45200 AMILLY

tél : 02 38 98 25 29

aven45@gmail.com

Représentant Départemental

Monsieur Jean-Pierre SUEUR

Sénateur du Loiret

1 bis rue Croix de Malte

45000 ORLEANS

Amilly le 8 décembre 2009

OBJET : Proposition de loi et amendements Concernant les victimes des essais nucléaires

Monsieur le Sénateur,

L'année 2009 s'achève avec enfin une loi reconnaissant les victimes des essais nucléaires français, dont la promulgation ne saurait tarder suite aux travaux de la commission mixte paritaire, actés dans le rapport N°122 enregistré au sénat le 1^{er} décembre dernier, dont nous avons pris connaissance.

Cette loi, bien qu'incomplète mérite que l'on souligne le travail accompli, tant par vous Monsieur le Sénateur, que par les responsables et adhérents des associations et particulièrement l'AVEN, dont je suis le représentant pour notre département.

Nous tenons à souligner votre soutien sans faille depuis plusieurs années ainsi que votre engagement auprès de ceux qui souffrent ou qui ont donné leur vie pour que notre pays se dote de l'arme nucléaire.

Nous souhaitons vous remercier vivement pour le soutien des amendements que vous avez bien voulu défendre lors du vote de cette loi au Sénat.

Vous le savez, l'évolution de la recherche scientifique et médicale permettra prochainement, de confirmer la nécessité de la prise en compte d'autres maladies notamment, celles se rapprochant de la liste internationale de l'**UNSCEAR**, précisant les affections et pathologies cancéreuses et non cancéreuses, reconnues par les Etats-Unies, la Grande Bretagne, le Canada, l'Australie,.....

Le suivi médical des vétérans, la création d'une commission indépendante, un fonds d'indemnisation autonome, des précisions sur les zones géographiques seront des améliorations qu'il nous faudra apporter à cette loi.

Je vous prie, Monsieur le Sénateur, de bien vouloir accepter l'expression de ma considération la plus distinguée.

Alain SASSIER